



Service Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/SB/CD

DECISION N°99/42

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale de la cérémonie du 19 Mars "Fin des Combats en Algérie" qui aura lieu le 20 mars 1999

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la commune doit avoir recours à une fanfare pour la cérémonie du 19 mars "Fin des Combats en Algérie" qui aura lieu le 20 Mars 1999,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours de l'Association "L'HARMONIE CROSNOISE" sise 8, rue des Peupliers - VILLENEUVE ST GEORGES (94190)

DECIDE

DE signer avec ladite association une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale de la cérémonie du 19 mars qui aura lieu le 20 mars 1999 de 9h30 à 12h00 pour un montant de 1 500 F TTC.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 024, nature 6188.

Fait à Yerres, le 12 février 1999

le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

